



Genève, le 26 juin 2026  
Aux représentantes et représentants  
des médias

## **Communiqué de presse du département de la cohésion sociale**

### **Bourses d'études: demandez dès maintenant un soutien financier pour votre formation**

**Pour que personne ne renonce à étudier par manque de moyens financiers, le canton de Genève soutient les personnes en formation grâce à des bourses ou des prêts d'étude.**

Collège, école de culture générale, apprentissages, maturités professionnelles, hautes écoles spécialisées, universités, de nombreux cursus d'études et de formations après le cycle d'orientation peuvent donner droit à une bourse ou à un prêt d'étude, sous réserve de remplir certaines conditions.

Les demandes peuvent être effectuées simplement en ligne via la page Internet [www.ge.ch/c/bourses](http://www.ge.ch/c/bourses).

Les dossiers doivent être déposés au plus tard six mois après la rentrée académique. Cependant, les étudiantes et étudiants sont vivement encouragés à déposer leur demande dès maintenant afin d'accélérer le traitement de leur dossier.

"Ces aides financières permettent à chacune et chacun d'accéder à une formation sans que des contraintes économiques constituent un frein. Grâce à une bourse ou à un prêt, les jeunes peuvent se consacrer pleinement à leur formation, tandis que la charge financière des familles peut être allégée", souligne Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale.

Il est important de souligner que l'octroi d'une bourse d'études ou d'apprentissage n'a aucun impact sur le renouvellement d'un permis de séjour.

Pour toute question ou besoin d'accompagnement, le service des bourses et prêts d'études et la Cité des métiers accueillent le public sans rendez-vous au 6, rue Prévost-Martin, 1205 Genève.

*Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68.*